

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

RECONDUCTION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (budget général et caisse des écoles) : Cette disposition contribuant à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et sa réactivité a été reconduite sur l'exercice en cours.

EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS 2024 : Accordé, après mise en concurrence, par le Crédit Mutuel pour 145 000,00 € au taux fixe de 3,82 % sur une durée de 15 ans afin assurer partiellement le financement des travaux immobiliers d'un montant global de 540 582,00 € inscrits au budget primitif 2024.

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 (restauration scolaire - garderie périscolaire - école de musique) : Etablis sur une répercussion de l'inflation de l'ordre de 2,4 %, alors que l'augmentation du prix d'achat des repas est de 6 % et celle des frais de fonctionnement supérieure à 2,4 %.

FACTURATION AUX COMMUNES (SCOLARISATION DES ENFANTS NON-RESIDENTS - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024) : Tarifs, par élève, appliqués aux Communes de résidence dont les enfants ont été scolarisés à Fains-Véel durant l'année scolaire 2023/2024 : École élémentaire : 499,94 € - École maternelle : 1 830,29 €.

TARIF DES AFFOUAGES (campagne 2024) : Maintien du prix du stère à 9 €.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS : Calculées sur la base de l'activité 2023, elles s'élèvent à 17 271 €.

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES (gratuite d'une location annuelle pour les associations locales / conditions) : Gratuité accordée hors manifestations lucratives ouvertes au public et d'un seuil de 140 personnes pour la salle de la Verrerie.

NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES (dossier surendettement - procédure de liquidation judiciaire / caisse des écoles + budget général) : 5 614, 39 € pour créance irrécouvrable concernant des loyers impayés par une entreprise en liquidation judiciaire et 1 427,20 € de factures impayées concernant le restaurant scolaire dues par une famille en surendettement déclarée en faillite personnelle.

FACTURATION DES TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE DEBARDAGE D'ARBRES EFFECTUES SUR DES PARCELLES PRIVEES (cote Géminel et rue de Bégarrenne) au tarif de 5,20 € le m² établi sur la base des dépenses engagées diminuées du produit de la vente des arbres.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MEUSE GRAND SUD (aménagement avec jeux de la cour de récréation de l'école maternelle) d'un montant de 20 000 €.

REHABILITATION DU STADE MUNICIPAL (modification du plan de financement concernant la subvention sollicitée auprès du GIP Objectif Meuse) : Considérant le montant de 274 748 € qui serait attribué par l'Etat sur les 495 724 € sollicités, le plan de financement est modifié par une demande de subvention de 314 723 € auprès du GIP Objectif Meuse, afin de maintenir un taux global d'aides de 70%.

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES RESTAURATION ET GARDERIE : Afin d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires le règlement intérieur des services de restauration et de garderie est complété d'un tableau hiérarchisant les manquements à la discipline et leurs conséquences en termes de sanctions.

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A MME BAILLY VERONIQUE EPOUSE PSAUME : Parcelles AR 143 de 10a 02ca et AR 144 de 8a 38ca sises MAL-GUEULE d'une superficie totale de 18 ares 40 centiares pour un montant de 423,20 €.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS VINCENT : AM 171 sise Nolières d'une superficie de 21 ares 19 centiares pour un montant de 2 119 €.

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT AUX HERITIERS DE M. VANOLA Hervé : Confirmation de la délibération du 17 février 2023 au profit des héritiers de monsieur VANOLA Hervé, décédé avant la signature de l'acte, de l'acquisition de 4 parcelles totalisant 51 ares 25 ca pour un montant de 1 328,75 €.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS (parcelles n° 261 et 262 section AK) : pour la pose d'un câble basse tension en souterrain sur 104 mètres ainsi qu'un coffret de branchement rue de Bégarrenne alimentant la station de pompage gérée par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS (convention avec le refuge de Cathy et demande d'aide à la fondation Brigitte Bardot) : Force est de constater qu'après les avoir nourris, dépassés par la prolifération des chats, certains habitants demandent l'intervention de la commune pour faire cesser la situation. Une campagne de stérilisation sera entreprise concernant une dizaine de chats.

AVIS SUR LE PROJET PRESENTE PAR LA SOCIETE METHA DE REMENNECOURT POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION

-Considérant l'arrêté 2024-821 du 11 avril 2024 portant ouverture d'une consultation publique relative à la demande d'enregistrement, présenté par la société METHA DE REMENNECOURT, pour l'exploitation d'une installation de méthanisation,

-Considérant le plan d'épandage du digestat sur la commune de Fains-Veel,

-Considérant que ce projet est de nature à porter atteinte à la production agricole destinée à l'alimentation humaine et animale,

-Considérant que les moyens matériel mis en œuvre pour assurer le fonctionnement d'une telle installation industrielle, ne sont pas compatibles avec les infrastructures routières de la commune

-Considérant les 73 hectares de terres agricoles sur le territoire de Veel, déjà soustrait à la production agricole, accueillant le digestat de l'unité de Méthanisation de Contrisson, provoquant dégradations des voies communales et nuisances lors de la circulation des engins,

-Considérant l'existence **d'effondrements d'origine karstique existant sur ces parcelles, communiquant avec la nappe phréatique,**

Un avis défavorable a été émis par le conseil à la demande d'enregistrement, présentée par la société METHA DE REMENNECOURT pour l'exploitation d'une installation de méthanisation sur le territoire de la commune de REMENNECOURT et son plan d'épandage du digestat sur la commune de Fains-Veel

PERSONNEL COMMUNAL (EMPLOI DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE) : Une information a été communiquée sur l'évolution, en cours de réflexion, du poste de directeur de l'école de musique en termes de temps de travail et de répartition entre administration et enseignement.

PUBLICATION DES TRANSACTIONS FONCIERES 2023 : Local professionnel au rez-de-chaussée de « la Verrerie », bail à partir du 22/08/2023 à la société OAD Bar-le-Duc : loyer mensuel de 807,60 € T.T.C. - Trois logements communaux mis en mandat à l'agence CJMO de Bar-le-Duc : 8 rue du Presbytère : bail à partir du 29/09/2023 loyer mensuel de 330,00 € - Rue d'Egremont : bail à partir du 5/10/2023 loyer mensuel de 470,00 € - place de la Mairie : bail à partir du 15/12/2023 loyer mensuel de 600,00 €.

INFORMATION / MARCHES PUBLICS NOTIFIES EN 2023 : **Marché de travaux** : Avenue Vaux Mourot, rue de Choisey et rue des Valottes : attributaire : COLAS France 99 428,30 € avec avenant de 22 200,30 € H.T. total 121 628,60 € H.T. - Requalification des trottoirs de la rue d'Egremont 2^{ème} tranche : attributaire : MICHEL TP 108 495,00 € HT avec avenant de 9 830,00 € H.T. total 118 325,00 € H.T.

Marché de fournitures et de services : Restructuration de l'îlot de la mairie et de l'école maternelle : Coordonnateur sécurité santé : attributaire : CCTIA 4 801,00 € H.T. - Contrôle technique : attributaire : DTF GEOTECHNIQUE 5 000,00 € H.T. - Contrôle technique : attributaire : Bureau Alpes Contrôles 8 050,00 € H.T. - Maitrise d'œuvre : attributaire : Cabinet d'architectures RTR Architectes, Mandataire avec pour Cotraitants SETECBA INGENIERIE et ECHOLOGOS 100 100,00 € H.T.

INFORMATION / FORMATION DES ELUS SUR L'EXERCICE 2023 : MM. Gérard ABBAS, Maire, Michel ROUSSELOT, Maire Délégué et M. Patrick VANNESSON, Adjoint au Maire, ont participé à une quinzaine de réunions (comité de pilotage et ateliers dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Mme Anne MOLET a participé à une présentation d'une gestion de crise par le SDIS de la Meuse.

INFORMATION / MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : Après analyse et constat d'une faible fréquentation le samedi matin et avec l'objectif du maintien de la qualité en proposant des horaires adaptés aux besoins et aux modes de vie des usagers, les horaires d'ouverture au public de la mairie de Fains-Véel sont modifiés comme suit :

Horaires d'ouverture au public		
Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 -12h00	13h30 - 18h00
Mardi	8h00 -12h00	13h30 - 16h30
Mercredi	Non-stop de 8h00 - 16h30	
Jedi	8h00 -12h00	13h30 - 16h30
Vendredi	8h00 -12h00	13h30 - 16h30

INFORMATION / Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud : Les Conseillères et Conseillers Municipaux ont pris connaissance d'une synthèse de ce rapport accessible sur le site internet de la commune et de la Communauté d'Agglomération. www.fainsveel.fr / rubrique : La Commune / onglet Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

INFORMATION / Rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud : Les Conseillères et Conseillers Municipaux ont pris connaissance d'une synthèse de ce rapport accessible sur le site internet de la commune et de la Communauté d'Agglomération. www.fainsveel.fr / rubrique : La Commune / onglet Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

INFORMATION / déclaration d'intention d'aliéner : La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les bâtis sur terrain propre : 23 rue de Nolières section BA 156 de 5a 84ca pour 78 500 € et 13 bis rue du Stade section AB 851- 856 - 879 total 9 a 17 ca pour 279 000 €.